

Mastercard Classic

Informations précontractuelles

Article 1. Fournisseur

La Mastercard Classic est proposée par bpost banque SA, établissement de crédit établi à 1000 Bruxelles, rue du Marquis 1 bte 2 et enregistré au RPM sous le numéro 0456.038.471 (Bruxelles).

bpost banque est soumis au contrôle prudentiel de la Banque centrale européenne (BCE), Sonnemannstrasse 22, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne, et de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles. En matière de protection des investisseurs et des consommateurs, bpost banque est soumise au contrôle de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles.

Article 2. Description

La Mastercard Classic est une carte de crédit qui vous permet de régler vos achats de biens ou services auprès d'établissements disposant d'un terminal de paiement POS ainsi que retirer des espèces aux distributeurs automatiques de billets, et ce, tant en Belgique qu'à l'étranger. Vous pouvez également régler vos achats sur internet.

La limite des dépenses mensuelles est fixée à 1.250 EUR. Dans les conditions particulières vous retrouvez plus d'information relative à l'utilisation de la Carte à l'étranger (p.ex. États-Unis) ou les limites spécifiques pour certaines transactions.

Tous les mois, vous recevrez un état de dépenses reprenant les opérations exécutées depuis l'état de dépense précédentes. Le solde indiqué sur cet état de dépenses est automatiquement débité du compte à vue auquel la Carte est liée.

La Mastercard Classic est une carte de crédit à débit différé ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'ouverture de crédit lié à la Carte.

Les conditions contractuelles de la Carte sont reprises dans les Conditions particulières relatives à l'utilisation de la Carte.

Article 3. Tarif

La cotisation mensuelle pour la Carte est de 0 EUR pour la carte principale et 1 EUR pour une carte supplémentaire dans le cadre d'un compte b.comfort et le compte b.young (18-24 ans) et de 2 EUR pour le compte b.compact et le compte Postcheque.

Les autres frais (notamment les frais de transactions ou de réédition de carte) sont repris dans la Liste des tarifs de la Banque. Vous pouvez les consulter sur le site web de la Banque ou dans les bureaux de poste.

Article 4. Contrat conclu à distance

4.1. Droit de rétractation

Vous disposez d'un délai de 14 jours calendrier après la conclusion du contrat pour renoncer à ce contrat. L'exercice de ce droit n'entraîne pas de frais et ne s'accompagne pas d'une obligation de motivation. Ce

droit peut être exercé par écrit via un courrier adressé à bpost banque, rue du Marquis 1, boîte 2, 1000 Bruxelles ou via le formulaire de contact disponible en ligne sur <https://www.bpostbanque.be/contactez-nous>. Les dépenses réalisées avec la Carte doivent être payées.

Si ce droit n'est pas exercé, le contrat est définitivement conclu pour une durée indéterminée. Le contrat peut en tout temps être résilié aussi bien par bpost banque que par vous, conformément aux dispositions concernées dans les Conditions particulières du compte b.comfort.

4.2. Droit applicable – juge compétent

Les relations tant précontractuelles que contractuelles entre vous et bpost banque sont soumises au droit belge. Les litiges relèvent de la compétence des cours et tribunaux belges.

4.3. Communication

Les communications relatives à ce compte se feront dans la langue enregistrée dans les fichiers de la Banque lors de l'entrée en relations avec la Banque.

4.4. Plaintes

Les plaintes relatives à la Carte ou aux services qui y sont liés peuvent être introduites :

- en contactant la Société Equens Worldline au 02/205.85.85 ou en ligne via www.macarte.be/support (pour le traitement des dossiers plaintes concernant les utilisations abusives de la carte)
- en appelant notre Service Client au 022/012345
- en complétant le formulaire de contact en ligne sur le site www.bpostbanque.be
- en adressant un courrier à Postinfo – bpost banque, Centre Monnaie à 1000 Bruxelles

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, vous pourrez aussi s'adresser au Service Customer Services de bpost banque, rue du Marquis 1 boîte 2 à 1000 Bruxelles, e-mail : quality@bpostbanque.be.

Après avoir épuisé toutes les possibilités au sein de la Banque, le client pourra solliciter pour les activités bancaires l'intervention de l'Ombudsfin – Médiateur en conflits financiers, par courrier envoyé à l'adresse North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2, 1000 Bruxelles ou par e-mail à l'adresse Ombudsman@ombudsfin.be, ou encore en complétant le formulaire de contact en ligne du site internet de l'Ombudsfin.

Les réclamations relatives aux services de paiement peuvent également être soumises au SPF Économie, PME, Direction générale de l'inspection économique, par courrier adressé à North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles par téléphone au 02/277.54.84, par email à eco.inspec.fo@economie.fgov.be ou via le formulaire de contact en ligne sur leur site internet.